



Pas de visite d'embauche, heures sup non comptées, diplome non rec

Par **soinsp**, le **10/01/2015** à **11:38**

bonjour mon fils de 19 ans en CDI depuis le 2/09/2014, emploi commis pâtissier dans 1 restaurant étoilé, n'a pas bénéficié de visite médicale d'embauche, car le restaurant a été radié du SMIS par défaut de paiement sur 2013 et 2014!!! ses diplômes ne sont pas reconnus (BAC pro et M Complémentaire), le salaire est donc au plus bas soit 1099 euros net par mois, tout en faisant 50 à 55 heures semaine qui ne sont bien sûr pas répertoriées, sans compter la pression au travail par la patronne il a du signer son contrat sans prendre le temps de le regarder à ce jour il a eu un accident de moto en se rendant à son travail début décembre, depuis son médecin généraliste l'a mis en arrêt pour burn out, et lui a demandé de voir le médecin du travail ce qui ne peut aboutir car entreprise radiée du smis mon fils ne souhaite plus réintégrer cette entreprise que faire? merci par avance de votre réponse et soutien

Par **moisse**, le **10/01/2015** à **11:50**

Bonjour,
Si votre rejeton est prêt à la bagarre:
Il démissionne en ayant soin de préciser qu'il s'agit d'une prise d'acte de manquements essentiels aux obligations de son employeur, en l'espèce les défauts:
* d'organiser une visite médicale d'embauche
* de payer les nombreuses heures supplémentaires.
En même temps il saisit le conseil des prudhommes en demandant la requalification de cette démission en licenciement sans cause réelle et sérieuse et en établissant le décompte des heures supplémentaires restant à payer.